



| DÉC 2025

# RAPPORT MEDIA MONITORING

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le mois de décembre 2025 s'inscrit dans une phase de transition institutionnelle dense, où la dynamique de la "Refondation" se confronte à des exigences accrues de légalité, de cohérence procédurale et de crédibilité démocratique.

*Trois axes majeurs ont structuré l'espace médiatique.*

Premièrement, la question du rapport entre autorité et État de droit a dominé les débats à travers les perquisitions attribuées à des éléments militaires et largement qualifiées d'irrégulières par une partie de la presse. Le traitement médiatique a révélé une polarisation croissante : d'un côté, une lecture moraliste justifiant ces actes au nom d'une réparation historique ; de l'autre, une inquiétude quant à la normalisation de pratiques extrajudiciaires. Le décalage temporel entre l'intensification des débats médiatiques et la réaction institutionnelle a renforcé les interrogations sur la capacité de l'État à encadrer fermement l'usage de la force dans un cadre strictement légal.

Deuxièmement, la cohérence des principes juridiques dans la transition a été interrogée à travers l'affaire du député condamné mais libre. La couverture médiatique asymétrique, principalement portée par des espaces interactifs plutôt que par la presse écrite dominante, met en lumière une hiérarchisation implicite des priorités éditoriales. Ce contraste souligne une tension persistante entre discours de moralisation, lutte contre l'impunité et visibilité effective des dossiers sensibles impliquant des responsables politiques.

Troisièmement, la centralité de la CENI s'est affirmée à travers une séquence marquée par recomposition interne, et/donc changement de leadership. L'institution électorale est revenue au cœur des discours médiatiques, non seulement comme organe technique, mais comme acteur clé de la régulation politique. Les déclarations internes reconnaissant des anomalies potentielles ont simultanément alimenté un registre de transparence et ravivé des interrogations sur la solidité des infrastructures électorales.

Sur le terrain de la liberté de la presse, décembre a été marqué par l'annonce de la révision du Code de la Communication médiatisée et par la volonté affichée de rendre effective la dépénalisation des délits de presse.

Toutefois, la non-inscription des projets de loi relatifs à la communication et à l'accès à l'information à l'ordre du jour parlementaire a mis en évidence une disjonction persistante entre dynamique consultative et traduction normative. La réforme demeure à l'état d'intention structurée, sans matérialisation législative immédiate.

Les événements de décembre ne traduisent pas une rupture brutale, mais une phase d'ajustement institutionnel à haute intensité symbolique. L'espace médiatique a joué pleinement son rôle de caisse de résonance et de lieu de confrontation interprétative, révélant les tensions structurelles entre légitimité politique, légalité procédurale et exigence de transparence.

## I. REFONDATION : ENTRE “EXTRACONSTITUTIONNALITÉ” ET LÉGALITÉ REVENDIQUÉE

Le gouvernement désormais opérationnel, les médias commencent à mettre en évidence que la Refondation est tant bien que mal, en marche ; du moins, un changement est entrain de s'opérer dans la vie sociale et politique de Madagascar. (***TVM, Kolo TV, IBC, AZ Radio***)

### 1. Perquisitions ciblées et répétitives

Le mois de décembre est marqué par l'émergence d'un nouveau point de tension dans l'espace médiatique : les perquisitions qualifiées d' “illégalles” et/ou de “sauvages” -selon les lignes éditoriales et les sensibilités politiques- attribuées à des présumés militaires, visant principalement des figures associées à l'ancien régime d'Andry Rajoelina. Ces opérations, largement relayées dans la presse et discutées dans les émissions interactives, déplacent le centre du débat médiatique vers une interrogation plus fondamentale : celle du rapport entre Refondation et État de droit.

Dans ce contexte, le quotidien ***Midi Madagasikara*** évoque un “silence complice de la hiérarchie militaire”, soulignant le trouble suscité chez de nombreux observateurs face à l'absence de clarification officielle. Ce cadrage met en avant l'idée d'une tolérance implicite, voire d'une validation tacite, de pratiques perçues comme échappant aux procédures légales ordinaires. L'angle adopté insiste moins sur les cibles des perquisitions que sur la question de la chaîne de commandement et de la responsabilité institutionnelle.

À l'inverse, la réaction institutionnelle reste tardive et mesurée. Ce n'est que dans la dernière semaine de décembre qu'un Conseil des ministres aborde la question, exigeant l'observation stricte des procédures. Selon ***L'Express de Madagascar***, cette prise de position intervient dans un "passage laconique", formulation qui suggère une volonté de traiter l'affaire sans lui conférer une centralité politique excessive. Ce décalage temporel entre la montée des débats médiatiques et la réaction officielle contribue à alimenter les interprétations divergentes.

En effet, les opinions exprimées dans les chroniques politiques et les émissions interactives révèlent une polarisation croissante (***IBC, Radio Antsiva, Radio Record, AZ Radio***). Deux registres discursifs dominants se dégagent. Le premier tend à justifier, sinon juridiquement, du moins moralement ces perquisitions ; les présentant alors comme des actes de réparation ou de justice à l'égard d'anciens bourreaux du peuple. Dans cette lecture, la légitimité populaire primerait sur la stricte légalité procédurale, inscrivant ces actions dans une logique de rupture nécessaire avec les pratiques passées.

Le second registre met en garde contre ce qu'il perçoit comme la projection d'un pouvoir militaire affirmant sa propre conception de la légalité. Cette lecture insiste sur le risque d'une normalisation de pratiques extrajudiciaires et sur la confusion potentielle entre justice transitionnelle et démonstration de force.

## 2. Député Romé Ramanantanana : condamné mais libre

La situation du député de Soavinandriana réapparaît dans l'espace médiatique au mois de décembre, soulevant des interrogations sur la cohérence des principes juridiques dans le contexte de la refondation. Condamné à dix ans d'emprisonnement et à une amende substantielle pour trafic de tortues, une infraction particulièrement sensible dans un pays où la protection de la biodiversité constitue un enjeu national et international ; l'élu a été libéré en octobre, en même temps que d'autres détenus, sans avoir bénéficié d'une grâce présidentielle formellement annoncée.

À la veille du mois de décembre, le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) a déjà indiqué avoir déposé une requête afin que l'affaire soit examinée de près et fasse l'objet de décisions fermes (***L'Express de Madagascar, RDB, Radio Antsiva***). De son côté, le ministère de la Justice a confirmé que des procédures sont en cours pour réincarcérer les personnes sorties de prison de manière irrégulière.

Ces prises de position institutionnelles suggèrent une volonté de clarification, voire de correction, mais interviennent dans un contexte où la visibilité médiatique du dossier demeure limitée. En effet, l'analyse du traitement médiatique montre que le sujet est peu investi par la presse écrite nationale. Les médias cités plus haut figurent parmi les rares organes de presse à soulever explicitement la question.

Pour le reste, l'affaire est principalement discutée dans des émissions radiophoniques interactives, à travers des interventions de citoyens (***Radio Antsiva, Radio Record***).

Cette asymétrie de traitement interroge : alors même que la transition met en avant les principes de moralisation de la vie publique et de refondation de l'État, une affaire mêlant environnement, justice pénale et responsabilité politique bénéficie d'une couverture relativement discrète. Cette faible médiatisation contraste avec l'intensité des débats suscités par d'autres sujets liés à l'autorité et à la légalité, notamment les perquisitions controversées de décembre. Elle révèle une hiérarchisation implicite des priorités éditoriales, où certaines questions relatives à la responsabilité d'acteurs politiques semblent moins investies que les enjeux sécuritaires ou institutionnels.

Dans le cadre plus large de la refondation, cette affaire agit comme un révélateur des tensions entre discours de fermeté, exigences de transparence et pratiques effectives. La question n'est pas seulement celle de la régularité procédurale de la libération, mais celle du message envoyé en matière de lutte contre la corruption, de protection environnementale et d'exemplarité des élus. En décembre, le débat demeure principalement porté par des citoyens dans les espaces interactifs, suggérant un décalage entre préoccupations sociales et priorités médiatiques dominantes.

### 3. Vers une reconfiguration des équilibres institutionnels ?

L'Assemblée nationale ouvre une séquence parlementaire à forts enjeux au mois de décembre, en annonçant la mise en place de plusieurs commissions d'enquête portant à la fois sur de grands projets miniers et sur la gestion d'Air Madagascar, dans un contexte économique et institutionnel particulièrement scruté. Cette initiative intervient alors que la question de la gouvernance des ressources stratégiques et des entreprises publiques demeure au cœur des débats sur la Refondation et sur la crédibilité de l'État en matière de transparence et de performance.

Les investigations parlementaires ciblent prioritairement trois projets miniers majeurs qui sont présentés comme structurants pour l'économie nationale, tant en matière d'exportations que d'investissements directs étrangers. Toutefois, ils cristallisent depuis plusieurs années des controverses persistantes : retombées fiscales jugées insuffisantes, déséquilibres contractuels, impacts environnementaux, tensions communautaires (**TVM, MBS, Kolo TV, Midi Madagascar, Gazetiko, Tia Tanindrazana, IBC, AZ Radio**).

En s'emparant de ces dossiers, les députés investissent un terrain traditionnellement dominé par l'Exécutif, notamment en matière de négociation contractuelle et de pilotage stratégique des investissements. **Midi Madagascar** n'a pas manqué de souligner que l'actuel président de l'Assemblée nationale a publiquement figuré parmi les personnalités opposées à l'un des projets miniers concernés.

Cette position antérieure confère une dimension politique supplémentaire aux travaux parlementaires à venir. Elle pose implicitement la question de la neutralité institutionnelle face à un dossier où des prises de position personnelles ou politiques ont déjà été exprimées.

**Midi Madagasikara** souligne également que la simultanéité entre l'ouverture de ces commissions d'enquête et la révision en cours de la législation encadrant les grands projets miniers ouvre un champ de tensions potentielles, car elle interroge :

- la répartition des rôles entre l'Exécutif et le Législatif dans la définition de la politique minière nationale ;
- la cohérence stratégique globale entre réforme normative et investigations parlementaires ;
- le risque d'un brouillage des signaux envoyés aux investisseurs internationaux.

Cette séquence traduit une fois de plus la montée en visibilité du Parlement dans la dynamique institutionnelle actuelle (cf. Rapport média monitoring - ILONTSERA - Novembre 2025). Si elle peut être interprétée comme un renforcement du contrôle démocratique et de la reddition des comptes, elle peut également révéler une phase de redéfinition des rapports de force entre institutions.

## II. LIBERTÉ DE LA PRESSE : REFONTE DE LA LOI SUR LA COMMUNICATION

Parmi les réformes institutionnelles annoncées en décembre figure la révision du Code de la Communication médiatisée, adoptée en 2016 avec l'ambition affichée d'engager une dépénalisation des délits de presse. Cette orientation constituait alors une avancée symbolique importante dans le paysage juridique malgache, répondant à une revendication ancienne des professionnels des médias.

### 1. Une dépénalisation largement théorique

Dans les faits, l'esprit de la dépénalisation n'a jamais été pleinement opérationnel. Plusieurs journalistes ont continué d'être poursuivis pénalement dans l'exercice de leurs fonctions, notamment sur la base de textes connexes tels que la loi sur la cybercriminalité (**MBS, IBC, L'Express de Madagascar**). Cette situation a entretenu une contradiction structurelle : un cadre législatif officiellement libéralisé, mais pratiquement contourné par l'usage d'outils juridiques parallèles.

Ce décalage a nourri un discours critique persistant dans l'espace médiatique et au sein des organisations professionnelles, dénonçant une incohérence normative et une fragilité persistante des garanties accordées à la liberté de la presse. Le projet de réforme en cours viserait explicitement à rendre cette dépénalisation réellement effective, et l'orientation retenue serait double :

- renforcer le principe de sanctions exclusivement pécuniaires ;
- réviser à la baisse les montants des amendes.

L'argument avancé repose sur la proportionnalité des sanctions et leur soutenabilité financière pour les organes de presse, souvent fragiles économiquement (***TVM, L'Express de Madagascar, Radio Antsiva, Aceem Radio***). Le discours officiel met ainsi en avant une rationalisation juridique destinée à sécuriser l'exercice du métier.

## **2. Renforcement de l'OJM : autorégulation ou délégation de contrôle ?**

Parallèlement, la réforme entend redonner un rôle central à l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM), en lui conférant des prérogatives disciplinaires renforcées : convocation, rappel à l'ordre, encadrement déontologique. Cette évolution ouvre un double registre d'interprétation dans les discours médiatiques :

- narratif d'autorégulation professionnelle : la profession s'auto-discipline, ce qui réduit la justification d'une intervention pénale de l'État (***TVM, Kolo TV, IBC, Aceem Radio***).
- narratif de reconfiguration du contrôle : le renforcement d'un organe institutionnalisé pourrait constituer un mécanisme indirect de régulation politique du champ médiatique, selon la manière dont seront organisées les modalités d'élection et de fonctionnement de l'OJM (***L'Express de Madagascar, MBS, Radio Antsiva***).

La révision annoncée des règles électorales internes de l'OJM devient ainsi un enjeu stratégique, touchant à sa légitimité et à son autonomie réelle.

### **3. Non-inscription des projets à la session parlementaire**

L'absence d'examen des projets de loi relatifs à l'accès à l'information à caractère public et à la révision du code de la communication médiatisée lors de la session ordinaire close le 19 décembre 2025 s'inscrit dans une dynamique institutionnelle marquée par un décalage entre l'évolution du champ informationnel et le rythme du processus législatif. Plus qu'un incident ponctuel, cette situation met en évidence la difficulté récurrente à synchroniser des réformes sectorielles transversales avec l'agenda parlementaire. (**Midi Madagasikara, Aceem Radio**)

Les revendications en faveur de la révision du code de la communication médiatisée se sont structurées autour du constat partagé d'une transformation profonde des pratiques informationnelles, notamment sous l'effet du numérique et de la diversification des formats médiatiques. Dans ce contexte, les consultations engagées par le ministère de la Communication et de la Culture ont constitué un espace de dialogue entre autorités publiques et acteurs du secteur. Ce processus consultatif a permis de formaliser des propositions et de stabiliser un diagnostic commun sur les limites du cadre existant. Toutefois, l'absence de relais parlementaire lors de la session considérée souligne une disjonction entre l'élaboration technique et la phase décisionnelle du cycle normatif. (**Radio Antsiva, Aceem Radio, Midi Madagasikara**)

Le projet de loi sur l'accès à l'information à caractère public occupe également une place particulière dans l'architecture institutionnelle, en ce qu'il concerne à la fois les pratiques administratives, le travail journalistique et les attentes de la société civile en matière de transparence. Son ajournement lors de cette session s'inscrit dans une trajectoire législative marquée par des avancées fragmentées et des reports successifs. Cette temporalité différée maintient la question de l'accès à l'information dans un registre de principe, sans lui conférer un caractère fondamental. (**Midi Madagasikara**)

La non-adoption de ces deux textes met en lumière une configuration d'acteurs aux logiques distinctes mais interdépendantes : les médias, engagés dans une adaptation continue de leurs pratiques ; les organisations de la société civile, investies dans la promotion de standards de transparence ; et les institutions parlementaires, soumises à des arbitrages multiples au sein de l'agenda législatif. Cette configuration révèle moins une opposition frontale qu'un chevauchement de priorités, où la convergence des attentes sectorielles ne se traduit pas automatiquement par une convergence des calendriers.

Pris dans leur ensemble, ces reports contribuent à maintenir un cadre juridique relativement stabilisé et posent ainsi, de manière implicite, la question de la gouvernance de l'information dans un environnement (médiatique) en recomposition.

### III. LES ÉLECTIONS : TOUJOURS UN SUJET D'ACTUALITÉ

Entre l'élection d'un nouveau membre, la réorganisation de son bureau permanent, ou encore la résurgence du sujet "doublons" dans le cadre des élections précédentes ; la CENI est revenue prendre une place non négligeable dans les discours médiatiques du mois de décembre. Sans préjuger des évolutions à venir, l'enchaînement de ces événements repositionne la CENI comme un acteur central du champ institutionnel, exposé à une exigence accrue de lisibilité et de cohérence narrative. Pris dans leur ensemble, ces éléments replacent l'institution au centre des attentions, non comme simple organe technique, mais comme acteur clé de la régulation politique.

#### 1. Retour à la CENI de Thierry Rakotonarivo... et des doublons

L'élection de Thierry Rakotonarivo au poste de vice-président du Bureau permanent de la CENI, par l'Assemblée nationale, marque une étape formelle dans la recomposition de l'organe chargé de la régulation électorale. Cette accession à une fonction exécutive confère à sa parole une portée institutionnelle renforcée, dans un contexte où la crédibilité du processus électoral demeure un enjeu central du débat public (***TVM, MBS, Kolo TV, IBC, Midi Madagasikara, Taratra, RDB, AZ Radio***).

Cette configuration renforce la visibilité de la CENI comme instance de garantie du processus électoral, tout en accentuant l'attention portée aux prises de position de ses dirigeants.

Dans le traitement médiatique, cette élection est présentée comme un signal de continuité institutionnelle, mais elle ouvre également une phase où les déclarations individuelles sont susceptibles d'être lues comme des indicateurs de lignes internes ou d'orientations futures. En effet, les déclarations du vice-président affirmant détenir des preuves de l'existence de numéros de cartes nationales d'identité identiques réactivent un dossier ancien et particulièrement sensible. À l'origine technique, cette question renvoie à la fiabilité des bases de données nationales et, par extension, à la qualité de la liste électorale. (**MBS, IBC, L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Radio Antsiva, AZ Radio**)

L'évocation de ces anomalies dépasse le cadre administratif, elle fonctionne comme un révélateur de vulnérabilités systémiques potentielles : inscriptions multiples, erreurs d'identification ou risques de manipulation. L'enjeu n'est pas seulement celui de l'ampleur réelle du phénomène, mais celui de sa capacité à structurer des perceptions de fragilité du dispositif électoral. Le fait que ces affirmations émanent d'un membre du Bureau permanent modifie leur statut discursif. Elles ne relèvent plus uniquement de l'alerte externe ou du commentaire critique, mais s'inscrivent dans un registre interne à l'institution. Cette situation crée une tension interprétative : d'un côté, la mise en visibilité de dysfonctionnements peut être lue comme un gage de transparence ; de l'autre, elle ravive un dossier que la CENI n'a jamais totalement réussi à stabiliser dans l'opinion publique. (**MBS, Kolo TV, L'Express de Madagascar, AZ Radio, RDB, Radio Antsiva**)

Dans un climat déjà marqué par une défiance structurelle, la réactivation de ce dossier contribue à densifier le débat public autour de la crédibilité du processus, sans pour autant préjuger des conclusions techniques ou des réponses institutionnelles à venir.

## **2. Réajustement du bureau permanent de la CENI**

Le remaniement intervenu au sein du Bureau permanent de la CENI s'inscrit dans une phase de recomposition organisationnelle faisant suite à la démission de l'ancien président. Cette séquence est marquée par une redistribution des responsabilités internes, avec la promotion d'anciens conseillers à des fonctions plus exposées, traduisant une volonté de continuité institutionnelle à travers un repositionnement des profils déjà intégrés au dispositif.

Ce remaniement intervient dans le prolongement de la désignation de Thierry Rakotonarivo à la tête de la CENI. L'articulation entre cette prise de fonction et le réajustement du Bureau permanent suggère une phase de consolidation interne, visant à aligner l'organigramme exécutif avec la nouvelle configuration de leadership. La nomination de Retaf Arsène Andrianarisedo Dama au poste de premier conseiller constitue l'un des changements les plus visibles opérés au sommet de l'institution. Ce choix illustre une logique de capitalisation sur l'expérience interne plutôt qu'une rupture nette dans la gouvernance. (***TVM, L'Express de Madagascar***). Cette tension discursive entre perception de changement et logique de continuité contribue à façonner la lecture publique de l'événement, en projetant l'image d'une institution en ajustement permanent plutôt qu'en crise ouverte.

Ce réajustement est présenté par la quasi-totalité des médias analysés comme un rééquilibrage fonctionnel, permettant de maintenir une expertise institutionnelle au sein des cercles décisionnels, tout en redistribuant les rôles à la suite du changement de leadership. Dans les émissions interactives (**IBC**, **Radio Antsiva**), elle est moins interprétée comme une rupture que comme une tentative de stabilisation, dans un contexte où la continuité des processus électoraux et la lisibilité des responsabilités constituent des enjeux centraux.

Ces réajustements traduisent un moment de transition où la CENI cherche à préserver sa cohérence interne tout en s'adaptant à un nouveau leadership. Une séquence qui invite à observer la manière dont la nouvelle configuration du Bureau permanent articulera continuité institutionnelle, efficacité opérationnelle et communication interne, dans un environnement politique et médiatique caractérisé par une attention soutenue aux mécanismes de gouvernance électorale.

# CONCLUSION

Le mois de décembre 2025 confirme que l'adhésion de l'opinion ou la volonté de rupture ne sauraient constituer des substituts durables à l'encadrement juridique formel. La consolidation démocratique dépend précisément de cette distinction.

Sur le plan de l'État de droit, les perquisitions controversées, la gestion du dossier du député condamné et les débats autour de la fiabilité des listes électorales révèlent un enjeu central : la capacité des institutions à garantir que la légitimité politique ne supplante jamais la légalité procédurale.

Sur le plan de la liberté de la presse, la réforme annoncée du Code de la Communication médiatisée ouvre une fenêtre stratégique importante. La volonté affichée de renforcer la dépenalisation et de revoir la proportionnalité des sanctions constitue un signal positif. Toutefois, l'absence d'adoption parlementaire des textes structurants, notamment sur l'accès à l'information à caractère public, maintient la réforme dans une temporalité incertaine. Or, la liberté d'informer ne se mesure pas uniquement à l'absence de poursuites pénales ; elle se construit également à travers la sécurité juridique, la clarté normative et l'effectivité des droits d'accès à l'information.

Le monitoring du mois met également en lumière une variable déterminante : la hiérarchisation médiatique des enjeux. Certaines affaires liées à l'intégrité institutionnelle bénéficient d'une forte exposition, tandis que d'autres, pourtant structurantes pour la moralisation de la vie publique, demeurent en périphérie du débat dominant. Cette asymétrie influence la perception publique des priorités démocratiques.

Décembre 2025 apparaît ainsi comme un mois révélateur mais qui ne signale ni un effondrement ni une consolidation achevée. Il expose plutôt un système en recomposition, où les institutions cherchent un point d'équilibre entre autorité, transparence et régulation. Pour la liberté de la presse comme pour l'État de droit, l'enjeu des prochains mois ne résidera pas dans l'intensité des annonces, mais dans la capacité à traduire les engagements en mécanismes juridiques stables, en pratiques institutionnelles cohérentes et en garanties effectives. C'est à ce niveau que se jouera la crédibilité durable de la Refondation et la solidité de l'environnement démocratique malgache.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portiez pour la liberté d'expression à Madagascar et l'amélioration de l'environnement journalistique malgache.



+261 34 04 273 18



Près Lot VS 124  
Miandrarivo Ambanidia



[www.ilontsera.mg](http://www.ilontsera.mg)



**ILONTSERA**

**Media Matters Madagascar**

*Observatoire des Médias et de la Communication*

*Ivompandalinana ny tontolon'ny serasera marolafika eto Madagasikara*

**MERCI**